

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du

20 AVRIL 2010

Compte-rendu

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisy, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique le 20 avril 2010, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Pierre BRUYERE, Maire.

Date de Convocation : le 13 avril 2010

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf MM Sarrazin, Travostino, Poncet, Deglise-Favre, Fievet, Fonteneau, Dejardin, Cuttaz, Santilli, Girardier

Procuration a été donnée par :

Mme Sarrazin	à	Mme Carrier
Mme Travostino	à	Mme Brunier
Mme Poncet	à	Mme Bertholio
M. Deglise-Favre	à	M. Fournier
M. Dejardin	à	M. Pellicier
M. Santilli	à	M. Bolon
M. Girardier	à	Mme Dury

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	29
Présents	:	19
Votants	:	26

Mme Erika Suppo est désignée secrétaire de séance.

M. Bolon relève une erreur de retranscription : les frais de fonctionnement des salles annexes au collège s'élèveront bien à 45 000 € pour la commune pour l'année soit 38% du total.

Le compte-rendu de la séance du 23 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

10-44 SELEQ 74 travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de réseaux de télécommunication. Opération « Stade » – décompte définitif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Prend acte et Approuve** le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 89 389,65 €, dont 85 399,83 €, remboursables sur annuités et 3 989,82 €, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.
- **Approuve et confirme** son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 89 389,65€, dont 85 399,83 €, sous forme de 20 annuités, conformément au tableau annexé et 3 989,82 €, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.
- **Autorise** le Maire, à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

10-45 Répartition du produit des amendes de police – Année 2009 - Programme 2010

Monsieur le Maire explique que cette initiative s'inscrit dans la politique communale de prévention routière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'acquisition d'un cinémomètre indicateur de vitesse

- **Confirme** sa demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police Année 2009 – Programme 2010
- **Dit** que la dite subvention, sera affectée à couvrir, pour partie, le coût d'acquisition dudit cinémomètre indicateur de vitesse.

10-46 Demandes de subvention – Travaux d'aménagements connexes aux collège et gymnase de Poisy avec création d'un cheminement piétonnier et de bandes cyclables – modifie et remplace la DCM 10-15

M. le Maire confirme que les travaux seront bien achevés dans les temps pour la rentrée au 01.09.2010

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Adopte** le projet de travaux d'aménagements connexes aux collège et gymnase de Poisy, avec création d'un cheminement piétonnier et de bandes cyclables
- **Approuve** le plan prévisionnel de financement figurant en annexe,
- **Sollicite** :
 - la réserve parlementaire, pour l'ensemble de l'opération
 - l'Etat au titre de la DGE pour la création du cheminement piétonnier
 - la C2A au titre du Plan de Déplacement Urbain pour la création de bandes cyclables
 - le Conseil Général au titre de la subvention Aménagement Bandes Cyclables en Haute-Savoie

pour les subventions susceptibles d'être accordées pour cette opération, conformément au plan de financement joint en annexe à la présente délibération.

- **Autorise** le Maire à signer toute pièce à intervenir et à percevoir lesdites subventions.

10-47 échange entre la parcelle communale AA 426 et la parcelle AA 424 appartenant à M. Lucien LECOQ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Prononce** le déclassement de la parcelle communale AA 426, d'une superficie de 3m²
- **Décide**, dans le cadre de la régularisation des cessions nécessaires aux aménagements de la Route de la Montagne, d'accepter l'échange entre la parcelle AA 426 et la parcelle AA 424, 12 m², appartenant à M. Lucien LECOQ, sur la base d'un prix de 33€/m², soit une soulte de 297€ en faveur de M. Lucien LECOQ, conformément à l'avis de France Domaine.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte

10-48 tarif fourniture de terre végétale – Modifie la DCM 09-78

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'ajouter aux tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2010, au tableau « tarifs généraux / Produits de l'exploitation, participations et prestations » le tarif suivant :
 - fourniture de terre végétale prise sur place 15€ TTC /m³

10-49 Marché de travaux AO 2010-01 – Aménagements connexes au collège et gymnase de Poisy (cheminements piétonniers, bandes cyclables, nouveau terminal des bus urbains, éclairage public) - Attribution

M. Neuville demande pourquoi les prix d'attribution sont si inférieurs à l'estimation des maîtres d'œuvre. M. le Maire explique que les maîtres d'œuvre entrent dans leur logiciel des prix qui en sont pas forcément les derniers correspondant au marché, et que si les estimatifs sont trop bas les marchés risquent d'être infructueux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** d'attribuer les cinq lots du marché AO 2010-01 relatif aux aménagements connexes au collège et gymnase de Poisy (bandes cyclables, cheminements piétonniers, nouveau terminal des bus urbains, éclairage public) comme suit :

	ESTIMATIF	ATTRIBUTION						
	Estimatif MOE € HT	Maîtrise d'ouvrage	Titulaire	Tranche Ferme	TC1 Terminal bus	TC2 - Sanitaire	Total HT	Total TTC
Lot1 - Terrassement VRD	616 500,00 €	Cme de Poisy	CECCON FRERES	293 800,90 €	73 950,00 €	25 272,00 €	435 720,90 €	521 122,20 €
		SELEQ74		35 694,00 €	7 004,00 €	-		
Lot n°2 - Enrobés	174 300,00 €	Cme de Poisy	EUROVIA	147 459,00 €	22 450,38 €	-	169 909,38 €	203211,62 €
Lot n°3 - Espaces Verts - Aménagements paysagers	69 000,00 €	Cme de Poisy	ALPES JARDINS PAYSAGES	40 523,74 €	10 677,50 €	-	51 201,24 €	61 236,68 €
Lot n°4 Marquage - Signalisation	26 100,00 €	Cme de Poisy	SIGNATURE	17 983,40 €	2 162,10 €	-	20 145,50 €	24 04,02 €
Lot n°5 - Eclairage public	96 109,05 €	SELEQ74	SER2E	45 277,00 €	13 054,25 €	-	58 331,25 €	69 764,18 €
Total estimatif HT	982 009,05 €	Montant total des travaux					735 308,27 € HT	879 428,69 € TTC

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à ce marché.

10-50 Marché AO2008-01 – Construction d'une structure multi-accueil à Brassilly – Avenant n°2 aux lots 8, 9, 13 et 16, avenant n°3 au x lots n° 12, n°15 et 17 et avenant n°4 au lot n°3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avenant n°2 aux lots 8,9,13 et 16, l'avenant n°3 aux lots n° 12, n°15 et 17 et l'avenant n°4 au lot n°3 prolongeant les délais d' exécution du marché AO2008-01 relatif à la construction d'une structure multi-accueil à Brassilly au 27 avril 2010.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le maire à l'effet de signer tous documents relatifs à ces avenants.

10- 51 - Marché AO2008-02 – Construction d'une structure multi-accueil à Brassilly (relance des lots n°1,2,4,5,6,7,10,11 et 14) – Aven ant n°3 aux lots n°2,7,10,11 et avenant n°4 aux lots n°1,4,5,6 et 14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avenant n°3 aux lots n°2,7,10,11 et l'avenant n° 4 aux lots n°1,4,5,6 et 14 prolongeant les délais d'exécution du marché AO2008-02 relatif à la construction d'une structure multi-accueil à Brassilly au 27 avril 2010.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le maire à l'effet de signer tous documents relatifs à ces avenants.

10-52- Marché AO2008-02 – Construction d'une structure multi-accueil à Brassilly (relance des lots n°1,2,4,5,6,7,10,11 et 14) – Aven ant n°4 aux lots n°2 et 10

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avenant n°4 aux lots n°2 et 10 du marché AO2008-02 relatif à la construction d'une structure multi-accueil à Brassilly (relance des lots n°1,2,4,5,6,7,10,11 et 14).

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le maire à l'effet de signer tous documents relatifs à ces avenants.

10-53 SELEQ 74 : travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de réseaux de télécommunication – Route des Plants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement et la répartition financière d'un montant global estimé à 141 748,00€, avec une participation financière communale s'élevant à 84 243,00 € et des frais généraux s'élevant 4 252,00 €.
- **S'engage** à verser au Syndicat d'Electricité, d'Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3% du montant TTC des travaux et des honoraires divers), soit 3402,00 € sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'engage** à verser au Syndicat d'Electricité des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie, les vingt annuités d'amortissement de la participation hors frais généraux restant à la charge de la commune. Le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1^{er} janvier 2012 aux conditions fixées par le SELEQ 74 après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

Questions diverses

Décision municipale n°10-01 : réservation d'un emprunt dans le cadre du « plan de relance professionnelle »

Monsieur le Maire rend compte de la décision suivante :

Prêt BTP - Dexia

- Montant : 750 000€
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt fixe : 2,46%

Recours au Tribunal Administratif contre le PLU approuvé le 5 mars 2007

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre du recours au TA des propriétaires de parcelles lieu-dit les Petites Combes, ces derniers se sont désistés, le recours contre le Plan Local d'Urbanisme est donc annulé.

Journée du Marais

Le Marais est classé à l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles (ENS) par le Conseil Général depuis septembre 2008.

A ce titre, dans le cadre de l'année 2010 de la biodiversité, et suite à l'appel à projet du Conseil Général intitulé « Les Espaces Naturels Sensibles au service de la biodiversité », la commune de Poisy organisera une journée découverte du marais le samedi 12 juin 2010 (visites commentées, jeu de pistes, chantier de bénévoles...), avec l'appui technique du conseil général et en collaboration avec l'Association CPN, Association mycologique et botanique de Poisy et le lycée agricole.